

REGLEMENT ANNEXE U18

Départemental puis Bi Départemental – Cher et Indre

SAISON 2025 - 2026



Joueurs nés en 2008 ou 2009 ou 2010
(*Interdiction de faire jouer des U15 et U19*)

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 45 mn

Article 1 : Organisation

Le championnat U18 Départemental en phase 1 puis Bi Départemental **pour le 1^{er} Niveau** en phase 2 est ouvert à toutes les équipes U18 du District du Cher et de l'Indre et se déroule en 2 phases.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

En début de chaque saison sportive sera proposé, selon les critères définis par les commissions Sportive et Coupes / Championnats des Districts concernés, l'organisation d'un championnat U18 D1 et D2 brassage pour la phase 1 et U18 Bi Départemental 1 puis Départemental 1 et 2 pour la phase 2.

Si le nombre d'équipes qui postulent en « **Départemental 1** » est plus important que le Format de compétition prévu, il sera fait appel à une Fiche de Volontariat qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés.

Article 2 : Brassage « Départemental 1 » CHER

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller.
- 1 poule de 8 équipes avec 1 exempt
 - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D1 du Cher classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accèderont, si elles en ont vocation, au championnat U18 Bi Départemental 1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ Les équipes du championnat D1 de la phase 1 du Cher classées 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} seront reversées avec les 4 équipes du championnat D2 du Cher de la phase 1 en Championnat Départemental 1 du Cher de la Phase 2.

Article 3 : Brassage « Départemental 2 » - CHER

Le championnat Brassage « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 4 équipes
 - ➔ A l'issue de cette phase, les 4 équipes de la poule unique du championnat D2 du Cher de la phase 1 accèderont au Championnat Départemental 1 du Cher de la Phase 2 (cf. tableau récapitulatif).

Article 4 : Phase 2 - « U18 Bi Départemental 1 » - CHER & INDRE

Le championnat « Bi Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} du championnat D1 du Cher de la phase 1 + 3 équipes D1 de l'Indre phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion U18 Bi Départemental 1 pour la saison 2024-2025.

Article 5 : Phase 2 - « U18 Départemental 1 » - CHER

Le championnat « Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Mai en matchs aller/retour.
 - ➔ 8 équipes composées des 4^{èmes} au 7^{ème} du championnat D1 du Cher de la phase 1 plus les 4 équipes classées de la poule unique du championnat D2 du Cher de la phase 1 (cf. tableau récapitulatif) + de nouvelles équipes qui s'engageraient.

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion U18 Départemental 1 pour la saison 2025-2026.

Article 6 : Phase 2 - « U18 Départemental 2 » - CHER

Le championnat « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Mai en matchs aller/retour.
 - ➔ Pas de championnat D2 Phase 2.

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion U18 Départemental 2 pour la saison 2025-2026.

Article 7 : Coupes Départementales

Toutes les équipes U18 départementales et régionales auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club) en Coupe Départementale. Chaque département présentera son organisation.

Article 8 :

- **A l'issue de la saison 2025 / 2026, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2026 / 2027 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**
- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

Article 9 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.